

REVUE DES MODES

La mode, conséquente avec les temps qui nous gouvernent, dicte ainsi ses lois d'automne : robe courte, jaquette confortable, couleurs nature morte. Le tout commode à porter en tous voya-

ges, des courses à pied et des mauvais jours. Le costume d'automne est, du reste, très-nettement indiqué dans ces magasins, d'importation anglaise, que les femmes ont pris en si grande considération depuis peu, — mais qui ont pour spécialité le « genre tailleur » et habillent aussi bien les hommes que les femmes.

Les modèles n'offrent pas une grande variété de dispositions : c'est toujours un jupon rasant la bottine et plissé à la religieuse ou simplement plat, orné de draperies sévères, c'est-à-dire ne visant point à l'effet. Ce jupon est accompagné d'un gilet montant et d'une jaquette, de tournure très-macramé, avec col, revers, poches, boutons aplatis en fer, et boutons en corozo de teinte assortie. L'effet qu'on emploie invariablement pour ces sortes de costumes, est ce « tissu de pantalon » que tout le monde connaît maintenant : étoffe dessinée à son tour, dessinée de tout détail, mais produisant des motifs d'un caractère net et sévère qui ne déplaît point.

Les couleurs en sont indéfinissables : ce n'est ni vert, ni jaune, ni bleu, ni gris, ni violet, et pourtant l'étoffe rappelle tout à tour ces différentes teintes. Une femme est fort bien habillée avec un costume de ce genre, et les prix sont à la portée des bourses moyennes : nous avons vu de ces costumes depuis 75 fr. — On a également créé des confections d'automne ; ce sont de grandes jaquettes avec col, parements et poches de velours ; puis damples ulsters dont quelques-uns affectent la forme de mac-farlane. Ces divers modèles ont le sérieux mérite d'être parfaitement confortables.

A propos de mac-farlane, nous en citerons un type d'une tournure toute particulière et de création bien parisienne. L'étoffe est une belle vigogne de teinte neutre, la doublure une faille caroubier sombre. Le col et le bord des devants, sans forme de larges revers, se rabattent sur le vêtement, ce qui laisse voir la soie et donne beaucoup d'élegance à l'ensemble. Les manches ne font qu'un avec une pelourne qui tombe derrière seulement, et elles montent, en se retournant, leur doublure brève.

On se dispose à porter beaucoup de velours cet hiver. Le pékin-velours, le velours frappé et le velours de soie uni sont destinés aux toilettes habillées, cela va de soi. Le velours tramé, le velours anglais et le velours de chasse demeurent, au contraire, le privilège des costumes ordinaires. Notons, en passant, que ces différentes qualités sont toujours garnies à faire des garnitures (plastrons, épiètes, bandes pour bordures, cols, revers, etc.) ; nous devons même ajouter qu'il est plus avantageux d'utiliser le velours anglais de cette manière : l'étoffe, étant en coton et se trouvant ainsi à l'abri, se détériore moins vite.

Cette considération a décidé bon nombre de femmes à renoncer au jupon de velours anglais ; on lui préfère aujourd'hui un bon jupon de drap, avec garnitures de velours plates ou plissées, coulissées, etc. Indiquons, à ce propos les volans découverts en baldaquin et qu'on établit avec deux découpes ; ce genre convient particulièrement au jupon en creux, ayant une assez grande taille (vingt-cinq centimètres, par exemple) ; chaque espace libre est de cinq centimètres plus court et forme entonnoir sur un pli de velours.

Le velours frappé est une des grandes élégances de la saison : couturiers, lingères et modistes ont vu tout de suite le parti qu'on en pouvait tirer et s'en sont emparées. Ces gracieuses étoffes existent en toutes couleurs, et les plus riches sont délicieuses pour coiffures et chapeaux.

Nous avons vu notamment de petits bonnets Elisabeth d'une coquetterie charmante. On ne sait pas au juste, tout d'abord, en quoi peut bien être ce fond rose ou bien pâle, tout miroitant ! Ainsi que nous l'avons prévu, il y a trois mois la basquine est adoptée à l'unanimité par les femmes élégantes. Rien de plus joli que ce modèle exécuté en velours grenat, le plastron plissé au satin de même ton, sur lequel viennent se croiser des paires de velours fixés par des boutons en cailloux du Rhin. La veste garnie française se range dans la même catégorie de vêtements, et ces deux modèles restent surtout le privilège des personnes qui n'ont pas à calculer leurs dépenses. A celles qui voudraient se contenter d'un modèle moins éclatant, il en est un qui se recommande de lui-même : il est en velours frappé noir, garni d'une fraise et d'un jabot de mousseline et dentelle blanche bien coiffés, avec répétition au bas de la manche.

En dehors de ce que nous avons dit dernièrement sur les richesses éditées par le passementerie pour le saison nouvelle, nous citerons le marabout en « duvet d'oie ». Cette garniture très solide est faite de plume collée ; on s'en sert également pour robes, pour confections et pour chapeaux ; nous connaissons même des lingères qui ont trouvé le moyen d'en faire de délicieuses parures. Impossible d'imaginer un mélange plus heureux que la dentelle, les fleurs, les bijoux mêmes, avec ce duvet neigeux.

Le passementerie nous fournit encore deux autres nouveautés dont il faut prendre note : le tissu toupé, qui imite la loutre à s'y méprendre, et sera d'un usage excellent pour garnitures de costumes et de manteaux ; et puis une broderie mousse en relief, formant de jolis guirlandes découpées et entremêlées de fils d'argent, ou d'acier.

La ville de Saint-Etienne s'est distinguée, cette année encore, par ses beaux rubans, et l'Exposition universelle a été nous n'en doutons pas, pour une large part dans l'inspiration. Nous avons remarqué des brochés d'un velouté et d'une élégance exceptionnelle. Un de ces modèles proposés est un fond uni les plus jolis groupes de fleurs qu'on puisse souhaiter ; entre autres, des groupes de roses d'une perfection de dessin et de coloris tout à fait inimitable. Ce ruban, en toutes largeurs, est appelé à faire de superbes garnitures pour toilettes recherchées. Nous citerons deux autres types de ruban qui seront très-employés à cette même fin : l'un est un satin écossais sans envers, offrant toutes les nuances qu'on trouve dans les effluves de ce genre ; l'autre est un ruban à deux faces, peluche en satin de couleur unie, avec écossais franc.

Parmi les questions qu'on nous adresse en ce moment, il en est une qui se renouvelle fréquem-

ment à cause sans doute des nouvelles lectures qui se mettent en rapport avec nous.

On veut savoir quelle toilette on doit faire pour aller à l'Opéra, quand on est de passage à Paris, c'est-à-dire quand on n'a pas toutes les ressources dont on dispose chez soi. Disons donc qu'une jolie toilette de soirée est de rigueur pour les loges et les fauteuils d'ambiguïté ; elle doit être de nuance claire avant que possible. Mais dans le cas où l'on ne pourrait mettre qu'une robe de teinte sombre, il faudrait recourir aux écharpes ou fichus de dentelle, et le moindre tulle espagnol blanc ou jaune fait admirablement l'affaire.

On entr'ouvre le corsage et en le garnissant intérieurement d'un plissé de crêpe lisse ; l'écharpe est ensuite drapée légèrement autour de l'ouverture, puis nouée et fixée devant par un bouquet de fleurs naturelles ou un bijou. On peut garder son chapeau s'il est clair et élégant ; sans cela mieux vaut s'en passer et bien coiffé.

Dans le courant de l'hiver, alors que les abonnées de l'Opéra seules occupent les premières et les secondes loges, le corsage décolleté s'impose en principe et presque toujours, s'y soumettent. Depuis quelque temps, toutefois, on a pris des demi-mesures et l'on s'est contenté d'ouvertures en long et en carré, avec manches de dentelle prenant à l'épaule.

Cette disposition nous semble plus jolie. Une robe de velours avec de belles dentelles blanches servant d'encadrement au corsage et des manches de même dentelle sur le bras nu, voilà qui constitue un arrangement de plus seyants et avec lequel on est toujours sûr de plaire.

Enigme

Quand je suis sous les pieds, je marche sur la tête. Le mot du Logographe d'hier est : Cloche.

UN CONSEIL A SUIVRE

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désagréable pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire. Jusqu'à présent, la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérison, et son rôle se borne à soulager les phthisiques et à prolonger, à force de soins, leur existence de quelques années. Chacun sait qu'on recommande aux phthisiques de passer l'hiver dans les climats chauds et autant que possible dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement, bien des malades ne peuvent pas se déplacer ; c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les maladies atteintes de phthisie et de bronchite. C'est assez dit pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie que l'on doit prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite ; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et ne croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'un décliné.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de goudron. Autrefois on mettait un goudron de l'eau qu'on agite de fois en fois pendant un semaine, avant de l'employer ; on obtient ainsi un produit peu actif, très-volatile dans ses effets et d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui on trouve chez tous les pharmaciens, sous le nom de Goudron de Guyot, une liqueur très concentrée de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de Goudron très-simple, très-aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatiques et d'un goût agréable.

C'est avec le Goudron de Guyot que les expériences ont été faites dans les hôpitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

M. Guyot prépare aussi des petites capsules rondes de la grosseur d'une pilule, qui, sous une mince couche de gélatine sucrée, contiennent du goudron de Norwège pur de tout mélange. Cette forme peut être recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou qui, dans leur position, appellent à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de goudron de Guyot au moment du repas remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon du prix de 2 fr. 10 contient 50 capsules ; c'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron de Guyot : dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même temps que l'on prendra de l'eau de goudron au repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des pilules et est plus sûr et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses. 1704-17228

NOUVELLES DE BRUXELLES, 29 octobre. Elections communales. — Résultats définitifs : Les libéraux ont triomphé à Malines, Acton, Anvers, Hasselt, Liège, Mons, Namur, Charleroi, Diest, Ypres et Eekloo.

Les catholiques l'ont emporté à Nivelles-Engelien et Roulers.

Anvers, 29 octobre, soir. Elections communales. — On connaît les résultats de 28 bureaux sur 31 et jusqu'ici il y a une majorité de 590 voix pour la liste libérale. Le succès des libéraux est certain.

Londres, 29 octobre. Le Times publie la dépêche suivante : Berlin, 29 octobre. On signale dans les rangs des insurgés de la Macédoine, la présence de nombreux volontaires russes armés par les comités slaves de la Russie. Le but avoué des insurgés est de créer une Bulgarie conforme au traité de San-Stefano.

Vienne, 29 octobre. La Chambre des députés a adopté une motion tendant à instituer une commission de 18 membres qui présentera d'ici au 2 novembre un rapport sur la question de savoir si une adresse doit être envoyée à l'Empereur et fera en outre des propositions à ce sujet. Les

Polonais, les Rhathènes, les membres du parti du droit et une partie des membres du centre ont seuls voté contre.

La Chambre des députés a élu ensuite les membres de la commission chargée d'étudier la question de l'Adresse et a fixé à jeudi les élections de la délégation.

Une motion de M. Schœner, tendant à ajourner ces élections jusqu'au moment où le traité de Berlin aura été soumis à la Chambre est rejeté.

Londres, 29 octobre. La Pall Mall Gazette publie la dépêche suivante de Berlin : Les journaux militaires recommandent encore la construction de nouvelles fortresses. Ils insistent surtout sur la nécessité de renforcer celle de la frontière orientale.

Ils réclament aussi la construction de nouveaux forts sur les frontières belge et hollandaise, parce que, disent-ils, dans les guerres futures il ne sera pas toujours possible de compter sur une stricte neutralité de la part de ces Etats.

Londres, 29 octobre. L'émir Shere Ali ne compte plus que sur le concours des Russes pour résister à l'armée anglaise. Il a l'intention de réunir ses troupes pour la défense de Caboul, où il veut se maintenir à tout prix.

Berlin, 29 octobre. A la suite des événements d'Espagne, on espère former une ligue de gouvernements européens contre l'Internationale.

Nouvelles du soir

Voici le sommaire du Journal officiel d'aujourd'hui : Décret convoquant les électeurs de la 13^e circonscription du département d'Oran (Mostaganem), à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Décrets convoquant les électeurs des cantons de Saint-Croix (Ariège) et de Villeneuve (Aube), à l'effet d'élire des conseillers d'arrondissement.

Décret portant nominations dans la magistrature des cours d'appel et des tribunaux de première instance.

Décret nommant des juges de paix et des suppléants. Décret nommant des maires et un adjoint. Décrets portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'Honneur ; — conférant la médaille militaire.

Arrêté déclarant vacante la chaire de codécision de la faculté de droit de Grenoble. Récompenses décernées pour faits de sauvetage.

La commission instituée par M. le garde des sceaux, touchant les modifications à apporter à certains articles du code pénal et du code d'instruction criminelle, a adopté hier, le principe de la restriction de la publicité des exécutions capitales.

Dans sa prochaine réunion, la commission délibérera sur les moyens d'organiser la publicité requise, et désignera les catégories de personnes qui devront et qui pourront assister aux exécutions capitales.

Le Figaro dit qu'il n'y a rien d'exact dans la nouvelle du prochain mariage du duc de Nemours.

Hier a été déposé le titre d'un nouveau journal bi-hebdomadaire qui paraîtra le mois prochain : Paris-Carnaval.

Une réunion pour prendre des mesures en faveur des inondés de l'Ardeche aura lieu jeudi, 31 octobre, à 8 heures du soir, rue Jean Jacques Rousseau, 33.

Deux petits journaux hebdomadaires, le Petit Badinquet et le Sans-Culotte, étaient poursuivis devant le tribunal de police correctionnelle de la Seine (8^e chambre) comme prévenus d'avoir traité de matières politiques sans cautionnement.

Ils ont été tous deux condamnés à cinq cents francs d'amende.

Amortissement 77,50 ; 3 0/0 74,75, 77 1/2 baisses ; 5 0/0 112,42, 35, 42 1/2 ; 4 1/2 127,85 ; Turc 10,50, 65 ; Lots-turcs 30,50, 40 ; Banque ottomane, 448,12, 449,37 ; Egypte 280, 281,25 ; Russie 81 1/8 1/4. Rentes faibles. Valeurs soutenues.

DEPRECHESTELEGRAPIQUES

Petit-Popo, (Afrique occidentale), 26 octobre. Le roi de Dahomy a fait prisonniers un commandant portugais et sept officiers.

Il s'amuse à leur faire faire la parade devant lui. Ce roi a recommencé ses massacres dits grands massacres. 500 hommes ont été égorgés dans un mois.

Constantinople, 29 oct. La Porte a interrogé le prince Lobanoff sur la réoccupation par les Russes des positions qu'il avait abandonnées et sur leur refus de rétablir les autorités turques entre Tholon et Andrinople.

60.000 Russes venant de Bulgarie ont passé en Roumélie, par la voie de Bourgas.

Constantinople, 29 octobre. La réponse faite à la Porte par le prince Lobanoff dans laquelle l'ambassadeur nie énergiquement la participation des autorités russes à l'insurrection bulgare et leur négilgence à la répression est considérée, ici, comme peu satisfaisante.

Madrid, 29 oct. Le maire de Madrid est parti pour Paris.

Demain, les chefs des fractions politiques monarchiques désapprouveront à la tribune de la Chambre des députés la tentative de régence par Oliva Moncas.

Romé, 29 octobre. L'Admiral donne le démenti le plus absolu à la nouvelle d'après laquelle le Pape aurait ordonné aux évêques des provinces méridionales d'éviter tout rapport avec LL. MM. pendant leur voyage.

Sir A. Paget, ambassadeur de la Grande-Bretagne auprès du Quirinal est revenu à Rome. Le Pape reçoit tous les jours plusieurs personnages.

Simla, 29 octobre. Le Begum de Bhopal a offert de mettre son armée à la disposition de l'Angleterre.

Les troupes du Bhopal prennent volontairement du service militaire pour le compte du gouvernement indien.

Calcutta, 28 octobre. Le gouvernement des Indes a décidé d'envoyer un ultimatum à l'Emir de Caboul.

Londres, 29 octobre. Le bruit court qu'une expédition russe venant de la mer Caspienne, s'est dirigée vers Mera.

Le Times confirme que l'Angleterre a demandé à la Russie des explications sur les motifs de son retour vers Constantinople.

Athènes, 29 octobre. Le ministère a échoué dans les questions des réserves. Il doit donner sa démission.

AVERTISSEMENTS METEOROLOGIQUES Paris, 30 octobre, 1 h. s. — Hauteur du baromètre, Danzig, 755,4 ; Brest, 755,4 ; Cherbourg, 750,9 ; Biarritz, 753,8. Baromètre sans variation. Vent nord-ouest persistant. Temps au froid.

Situation à Lille, le 30 octobre. — Baromètre, vers nord-est. Temps très-ouvert et très-froid. Pluie. Vent N.O. Thermomètre à 6 h. matin, plus 3 0/10 ; 10 h., plus 4 0/10 ; midi, plus 7 0/10 ; 2 h., plus 6 0/10. — P. Q. le soir.

BOURSE LINIERE. — Les transactions en lins de pays et en lins de Russie restent limitées aux besoins immédiats. La vente de la toile de lin, vers nord-est, est très-discutée, et donne parfois lieu à de nouvelles concessions sur les prix, qui étaient loin d'être rémunérateurs.

MARCHÉ AUX BLÉS du 30 octobre 1878. (Bulletin commercial.) — Petit marché : 900 hectolitres, vendus en baisse légère. Acheuteurs et vendeurs réservés. Céréales tenues en consommation à 37 fr. 30 c.

MARCHÉ AUX BLÉS de LILLE du 30 octobre 1878 (Bulletin commercial.) — Petit marché : 1878 (commerce) pour l'été de l'été. — Baisse moyenne : 0 fr. 16 centimes.

COMMERCE

Havre, 28 octobre. La semaine s'ouvre, pour les cotons, avec des affaires languissantes, par continuation, vu les avis d'Amérique qui annoncent une nouvelle baisse assez importante dans les cours du terme à New-York.

Bradford, 28 octobre. Laines. — Le marché est calme. Les affaires réduites, les prix se soutiennent difficilement. La laine est en hausse avec quelques affaires pour l'exportation.

Liverpool, 29 octobre. Cotons. — Clôture. La vente, aujourd'hui, s'élève à 5,000 b., dont 1,000 b. de l'Amérique. Importation : 7,000 b., dont 5,000 d'Amérique.

CORRESPONDANCE FINANCIERE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000) 10, PLACE VENDOME, PARIS.

Bourse du 29 octobre 1878. Les valeurs allemandes sont un peu lourdes et la liquidation de Londres, qui n'a pu mieux aller qu'on ne s'y attendait, ne laisse pas d'avoir rencontré quelques difficultés dans le port de l'argent.

Le marché est très atteint et il semble qu'on procède à une liquidation générale. Si la baisse s'accroît encore d'ici à la réponse des primes, la place aurait un stock assez fort de rentes à revendre.

Les fonds français qui avaient assez bien résisté jusqu'ici, l'ont moins bien figuré. Le 3 0/0 perd le cours de 75, le 5 0/0 tombe à 119,60, l'amortissable est offert à 77,55. Le 4 1/2 est en hausse et le marché se relève pas.

Les fonds étrangers ont tous vu fléchir leurs cours ; le 5 0/0 italien est au-dessous de 73. Les valeurs suisses sont faibles ; le 4 1/2 % sur Zurich est à 103 1/16, le 5 0/0 hongrois tombe à 69 7/8.

Le marché des fonds russes est nul, le 5 0/0 1877 fait 81 1/16. Les valeurs égyptiennes sont offertes, l'obligation unifiée fait 230. Les lendis ottomans perdent tous les jours quelque chose ; le 5 0/0 Turc est à 10,42, la Banque ottomane a reculé à 447.

Les fonds espagnols sont sans affaires ; en dépit des prospectus, le public s'est rendu compte du peu de garanties qu'offraient les Obligations de l'Emprunt Cuban et il ne consent à en prendre à aucun prix. Les Sociétés de Crédit ont été atteintes par le mouvement de réaction ; le Crédit Foncier recule à 770 et la faible des fonds égyptiens.

Le Crédit Mobilier lui-même a été entraîné à 465 ; la faible générale retarde seule le mouvement en avant. Le Crédit Mobilier Espagnol est lourd à 267. Les Actions de Suez font 722, et à 1 2/3 la baisse du Gaz parvient, paraît atteindre un temps d'arrêt.

LOTTERIE NATIONALE

4,800,000 FRANCS DE LOTS. Toute personne prenant un abonnement d'un an à l'Éclaircisseur Financier recevra gratuitement un billet de la Loterie Nationale. L'Éclaircisseur Financier paraît tous les samedis, 8 pages 2 centimes. Abonnement 2 francs par an, en mandat ou timbres-poste, 45, rue Vivienne, Paris. Ajoutez 15 centimes pour envoi du billet. 17193-1647

tennement, déjà trop grand dans le public, du regrettable conflit soulevé par M. le Gouverneur par son refus de payer le dividende et par la modification antistatutaire, en cours d'exécution, des comptes votés par l'assemblée générale du 27 avril dernier.

M. le Gouverneur en a jugé autrement : il a tenu à vous associer officiellement à la lutte, en vous adressant, le 25 septembre, la circulaire que vous avez lue.

Cet acte de sa part, nous plaie dans l'obligation de rompre le silence. Nous n'examinons pas si, en cette circonstance, M. le Gouverneur n'agit pas plutôt en son propre personnel que comme représentant et le subordonné de M. le Ministre des finances.

Nous nous bornons à constater qu'après avoir obtenu de M. le Ministre des finances, par le mandataire, l'arrêté approbatif que vous connaissez, il cherche à obtenir de vous la même satisfaction. Pour y parvenir, il s'efforce de démontrer que le salut de notre société est attaché à l'intervention de plus en plus complète de l'Etat dans la gestion des affaires et à la suppression aussi absolue que possible des garanties qui assurent la sécurité des actionnaires.

Nous ne sommes en aucune façon l'intervention de l'Etat ; nous la trouvons salutaire, mais quand elle s'exerce dans les limites tracées par les lois, décrets et statuts qui régissent notre institution.

Nous lutons énergiquement contre la prétention, dont M. le Gouverneur s'est bien gardé de vous entretenir, d'exercer un droit de veto sur les décisions de l'assemblée générale prises en conformité des statuts, décrets et règlements, et à la suppression aussi absolue que possible des garanties qui assurent la sécurité des actionnaires.

Nous sommes en aucune façon l'intervention de l'Etat ; nous la trouvons salutaire, mais quand elle s'exerce dans les limites tracées par les lois, décrets et statuts qui régissent notre institution.

Nous lutons énergiquement contre la prétention, dont M. le Gouverneur s'est bien gardé de vous entretenir, d'exercer un droit de veto sur les décisions de l'assemblée générale prises en conformité des statuts, décrets et règlements, et à la suppression aussi absolue que possible des garanties qui assurent la sécurité des actionnaires.

Nous sommes en aucune façon l'intervention de l'Etat ; nous la trouvons salutaire, mais quand elle s'exerce dans les limites tracées par les lois, décrets et statuts qui régissent notre institution.

Nous lutons énergiquement contre la prétention, dont M. le Gouverneur s'est bien gardé de vous entretenir, d'exercer un droit de veto sur les décisions de l'assemblée générale prises en conformité des statuts, décrets et règlements, et à la suppression aussi absolue que possible des garanties qui assurent la sécurité des actionnaires.

Nous sommes en aucune façon l'intervention de l'Etat ; nous la trouvons salutaire, mais quand elle s'exerce dans les limites tracées par les lois, décrets et statuts qui régissent notre institution.

Nous lutons énergiquement contre la prétention, dont M. le Gouverneur s'est bien gardé de vous entretenir, d'exercer un droit de veto sur les décisions de l'assemblée générale prises en conformité des statuts, décrets et règlements, et à la suppression aussi absolue que possible des garanties qui assurent la sécurité des actionnaires.

Nous sommes en aucune façon l'intervention de l'Etat ; nous la trouvons salutaire, mais quand elle s'exerce dans les limites tracées par les lois, décrets et statuts qui régissent notre institution.

Nous lutons énergiquement contre la prétention, dont M. le Gouverneur s'est bien gardé de vous entretenir, d'exercer un droit de veto sur les décisions de l'assemblée générale prises en conformité des statuts, décrets et règlements, et à la suppression aussi absolue que possible des garanties qui assurent la sécurité des actionnaires.

Nous sommes en aucune façon l'intervention de l'Etat ; nous la trouvons salutaire, mais quand elle s'exerce dans les limites tracées par les lois, décrets et statuts qui régissent notre institution.

Nous lutons énergiquement contre la prétention, dont M. le Gouverneur s'est bien gardé de vous entretenir, d'exercer un droit de veto sur les décisions de l'assemblée générale prises en conformité des statuts, décrets et règlements, et à la suppression aussi absolue que possible des garanties qui assurent la sécurité des actionnaires.

Nous sommes en aucune façon l'intervention de l'Etat ; nous la trouvons salutaire, mais quand elle s'exerce dans les limites tracées par les lois, décrets et statuts qui régissent notre institution.

Nous lutons énergiquement contre la prétention, dont M. le Gouverneur s'est bien gardé de vous entretenir, d'exercer un droit de veto sur les décisions de l'assemblée générale prises en conformité des statuts, décrets et règlements, et à la suppression aussi absolue que possible des garanties qui assurent la sécurité des actionnaires.

Nous sommes en aucune façon l'intervention de l'Etat ; nous la trouvons salutaire, mais quand elle s'exerce dans les limites tracées par les lois, décrets et statuts qui régissent notre institution.

Nous lutons énergiquement contre la prétention, dont M. le Gouverneur s'est bien gardé de vous entretenir, d'exercer un droit de veto sur les décisions de l'assemblée générale prises en conformité des statuts, décrets et règlements, et à la suppression aussi absolue que possible des garanties qui assurent la sécurité des actionnaires.

Nous sommes en aucune façon l'intervention de l'Etat ; nous la trouvons salutaire, mais quand elle s'exerce dans les limites tracées par les lois, décrets et statuts qui régissent notre institution.

Nous lutons énergiquement contre la prétention, dont M. le Gouverneur s'est bien gardé de vous entretenir, d'exercer un droit de veto sur les décisions de l'assemblée générale prises en conformité des statuts, décrets et règlements, et à la suppression aussi absolue que possible des garanties qui assurent la sécurité des actionnaires.

Nous sommes en aucune façon l'intervention de l'Etat ; nous la trouvons salutaire, mais quand elle s'exerce dans les limites tracées par les lois, décrets et statuts qui régissent notre institution.

Nous lutons énergiquement contre la prétention, dont M. le Gouverneur s'est bien gardé de vous entretenir, d'exercer un droit de veto sur les décisions de l'assemblée générale prises en conformité des statuts, décrets et règlements, et à la suppression aussi absolue que possible des garanties qui assurent la sécurité des actionnaires.

Nous sommes en aucune façon l'intervention de l'Etat ; nous la trouvons salutaire, mais quand elle s'exerce dans les limites tracées par les lois, décrets et statuts qui régissent notre institution.

Nous lutons énergiquement contre la prétention, dont M. le Gouverneur s'est bien gardé de vous entretenir, d'exercer un droit de veto sur les décisions de l'assemblée générale prises en conformité des statuts, décrets et règlements, et à la suppression aussi absolue que possible des garanties qui assurent la sécurité des actionnaires.

Nous sommes en aucune façon l'intervention de l'Etat ; nous la trouvons salutaire, mais quand elle s'exerce dans les limites tracées par les lois, décrets et statuts qui régissent notre institution.

AUX MÈRES DE FAMILLE

Nous recommandons la Vermifuge Jannoly contre les maladies des enfants, occasionnées par les vers, telles que : faiblesse générale, amaigrissement, pâleur, toux, coliques, diarrhée, convulsions. Le Vermifuge Jannoly, préparé avec le plus grand soin, au Monastère des Trappistes de Valais (Lyon), est un remède expérimenté, exempt de danger et adopté aujourd'hui par les meilleurs médecins. La Boîte, 2 fr. 50 c. — DÉPÔT : Roubaix, Courcier, pharmacien. 20, r. Neuve ; pharmacien Sebert, (Bataille succ^e) et chez tous les pharmaciens. 16847

Santé et énergie à tous condamnés

à la suite de la maladie de l'Estomac, par le régime et sans frais, par le délicieux Vermifuge de Santé dite :

REVALESCIERE

De BARRY, de Londres 32 ANS DE SUCCÈS.

La Revalscière guérit les mauvaises digestions (le retour de la gastrite), les constipations, les gastralgies, les hémorrhagies, les névroses, les migraines, les palpitations, les anémies, les affections du système nerveux, les affections du système circulatoire, les affections du système musculaire, les affections du système osseux, les affections du système cutané, les affections du système génital, les affections du système urinaire, les affections du système respiratoire, les affections du système digestif, les affections du système circulatoire, les affections du système musculaire, les affections du système osseux, les affections du système cutané, les affections du système génital, les affections du système urinaire, les affections du système respiratoire, les affections du système digestif.

Profondément alarmés de la façon dont le Gouverneur interprète les décisions de la justice. Il voit que l'arrêt de la cour du 12 août 1878 a mis fin au procès Dreux, et qu'après les lectures d'arrêt et des conclusions de M. l'Avocat général, on connaît la fin de la justice des droits du Gouverneur du Crédit Foncier ; ce qui n'aura plus à demander à l'Assemblée le droit de veto sur les décisions de l'Assemblée générale.

Il est évident que le Gouverneur a obtenu le paiement du dividende par l'Assemblée. La demande a été accueillie favorablement par le Tribunal de commerce de la Seine.

Il est évident que le Gouverneur a obtenu le paiement du dividende par l'Assemblée. La demande a été accueillie favorablement par le Tribunal de commerce de